

Prolongation de la période de consultation sur le

Projet de Norme canadienne 11-102 sur le régime de passeport et d'Annexe 11-102A1, Avis de détermination de l'autorité principale et d'inscription dans d'autres territoires, le Projet d'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 11-102 sur le régime de passeport et les modifications et abrogations corrélatives

Le 28 mars 2007, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous »), exception faite de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO »), ont publié pour consultation des propositions en vue de la mise en œuvre de la deuxième phase du régime de passeport pour la réglementation des valeurs mobilières.

Ces propositions, qui comprenaient un projet de norme, une instruction complémentaire et certaines modifications administratives, simplifieraient encore davantage la réglementation pour les émetteurs et les personnes inscrites dont les titres sont négociés ou qui ont des clients dans plusieurs territoires du Canada. Les intéressés étaient invités à présenter des commentaires par écrit au plus tard le 28 mai 2007.

Des demandes de prolongation de ce délai nous ayant été présentées, nous avons décidé de prolonger la période de consultation jusqu'au **8 juin 2007**.

De cette façon, les participants au marché auront davantage de temps pour présenter des commentaires par écrit sur le projet de régime de passeport sans qu'il soit nécessaire de reporter la date d'entrée en vigueur prévue. Nous comptons terminer le projet de norme en décembre et commencer la mise en œuvre par étapes début 2008, lorsque les nouvelles règles sur les obligations de prospectus (la Norme canadienne 41-101) et les obligations d'inscription (la Norme canadienne 31-103) seront achevés.

Le 30 mai 2007